

Aménagement paysager

Paysagement - Généralités

Sur cette page

[Quelles sont les précautions générales à prendre lors des travaux d'aménagement paysager?](#)

[Quelles consignes doit-on suivre avec l'équipement de protection individuelle lors de travaux d'aménagement paysager?](#)

[Quelles consignes générales doit-on suivre lors de l'utilisation d'outils d'aménagement paysager?](#)

[Quelles consignes de sécurité générales doit-on suivre lors de l'utilisation d'outils à main électriques?](#)

[Quelles consignes de sécurité générales doit-on suivre lors de l'approvisionnement en essence de l'équipement?](#)

Quelles sont les précautions générales à prendre lors des travaux d'aménagement paysager?

- Vérifier que les travailleurs connaissent tous les risques liés à leur travail, et savent comment utiliser les outils et l'équipement de façon sécuritaire.
- Signaler au superviseur les conditions de travail ou l'équipement dangereux.
- Repérer et détruire les plantes nocives ou nuisibles comme l'herbe à puce.
- Se protéger contre les insectes au moyen d'un insectifuge ou de vêtements protecteurs, au besoin.
- Rester vigilant dans les secteurs fréquentés par des animaux sauvages ou des animaux familiers hostiles.
- Prendre régulièrement des pauses lors de travaux durs comme le creusage ou le sciage : les intervalles de pause varient en fonction des conditions atmosphériques, de l'effort requis pour effectuer le travail et du degré d'acclimatation de l'employé à la charge de travail.
- S'assurer que les numéros de téléphone d'urgence sont affichés bien en vue ou accessibles sur place.

- Connaître l'emplacement de la trousse de premiers soins et la façon d'utiliser son contenu.
- Apporter avec soi une trousse en cas de piqûre d'abeille (auto-injecteur d'épinéphrine) s'il y a un risque de réaction allergique grave à une piqûre d'insecte. S'assurer que les collègues sont formés pour porter assistance.
- Ne pas toucher des animaux errants ou morts. Faire appel à une agence responsable des animaux.
- Porter une protection respiratoire lors de la manipulation de déchets, de feuilles ou de poussières susceptibles de contenir des excréments de petits rongeurs ou d'oiseaux. Ces animaux sont parfois porteurs du hantavirus, qui peut être transmis par les poussières en suspension dans l'air et, ensuite, inhalé par les travailleurs. Les fientes d'oiseaux peuvent renfermer un microorganisme pouvant causer la psittacose – une affection pseudogrippale.
- Tous les employés qui travaillent à l'extérieur doivent être informés au sujet de la maladie de Lyme. Il faut déterminer s'il y a des tiques transmettant la maladie dans son secteur. Consulter rapidement un médecin si l'on croit avoir été piqué par une tique.
- Les employés qui travaillent à l'extérieur doivent aussi être informés au sujet du virus du Nil occidental. Ce virus est transmis aux humains par la piqûre d'un insecte infecté.
- Planifier le travail de la journée en fonction des prévisions météorologiques. Prévoir des lieux pour s'abriter en cas de temps violent. Savoir où chercher refuge si un orage éclate (un véhicule en métal entièrement fermé dont les vitres sont relevées ou un immeuble, plutôt qu'une remise).
- Apprendre les bonnes techniques de lavage des mains. Bien se laver les mains avant et après avoir travaillé avec des pesticides ou avoir utilisé des pesticides, avoir consommé un repas et avoir utilisé les toilettes, de même qu'avant de passer à une autre tâche (effectuée avec des outils différents et/ou dans un lieu différent).

Bien que vous trouverez plusieurs conseils dans les documents Réponses SST sur [l'aménagement paysager](#), les documents Réponses SST suivants pourraient également vous intéresser :

- [Comment travailler en sécurité en présence d'insectes piqueurs](#)
- [Conditions de chaleur ou de froid extrêmes](#)
- [Échelles](#)
- [Équipements de protection individuelle](#)
- [Hantavirus](#)
- [Indice humidex et le travail](#)
- [Levage](#)

- [Maladie de Lyme](#)
 - [Outils portatifs à moteur](#)
 - [Pelletage](#)
 - [Prévention contre les chutes - Comment éviter de glisser, de trébucher et de tomber](#)
 - [Psittacose](#)
 - [Scies à chaîne](#)
 - [Travail en isolement](#)
 - [Vibrations](#)
 - [Virus du Nil occidental](#)
-

Quelles consignes doit-on suivre avec l'équipement de protection individuelle lors de travaux d'aménagement paysager?

- Porter des chaussures de sécurité hautes munies d'embouts protecteurs et de semelles antidérapantes renforcées certifiée CSA.
- Utiliser un dispositif de protection de la tête approuvé (p. ex. CSA Z94.1) pour travailler sous des branches basses ou dans des endroits présentant un risque de chutes d'objets.
- Se munir d'une protection oculaire adéquate (lunettes de sécurité ou lunettes étanches) afin d'éviter que des poussières ou d'autres corps étrangers ne se logent dans les yeux (p. ex. durant le travail mécanique du sol ou le concassage de roches ou de béton) lors de l'emploi d'agents nettoyants puissants, d'activités de pulvérisation ou de travaux d'épandage de matériaux granulaires.
- Porter des gants ajustés, robustes et antidérapants.
- Utiliser des gants antivibrations pour utiliser un équipement vibrant.
- Porter des gants en caoutchouc ou en plastique résistant aux agents chimiques appropriés pour manipuler des fertilisants, des pesticides et autre produits chimiques.
- Porter des protecteurs d'oreilles (p. ex. un casque antibruit, des bouche-oreilles) qui protègent convenablement contre le bruit produit par l'équipement utilisé.
- Porter des pantalons longs et légers (au lieu de pantalons courts) et une chemise à manches longues pour se protéger à la fois contre les rayons UV et contre les tiques et autres insectes.
- Se protéger contre le soleil – appliquer un écran solaire offrant un facteur de protection (FPS) égal ou supérieur à 15 et le renouveler selon les besoins durant la journée.

- Porter un chapeau à larges bords et des vêtements confortables qui protègent contre le soleil.
 - Porter des lunettes de soleil qui filtrent au moins 90 % du rayonnement ultraviolet.
 - Se reposer à l'intérieur régulièrement. Il est préférable de prendre des pauses brèves et fréquentes plutôt que des pauses plus longues et plus distancées.
 - Ne pas porter des vêtements amples ou déchirés.
-

Quelles consignes générales doit-on suivre lors de l'utilisation d'outils d'aménagement paysager?

Choix et entretien des outils :

- Choisir l'outil qui convient le mieux pour effectuer la tâche en toute sécurité (c.-à-d. l'outil approprié à la tâche).
- Employer des outils anti-étincelants à proximité des matières hautement inflammables (gaz, liquides ou vapeurs).
- Inspecter vos outils quotidiennement - pour s'assurer qu'ils sont en bon état.
- S'assurer que tous les protecteurs et les écrans de l'équipement sont bien installés et qu'ils fonctionnent correctement.
- S'assurer que les poignées sont ajustées et bien fixées. Réparer ou remplacer les poignées usées ou endommagées; s'assurer que les surfaces des poignées sont entièrement lisses.
- Toujours conserver les outils et l'équipement de coupe bien affûtés. Un outil émoussé est plus dangereux qu'un outil bien aiguisé.
- Protéger les tranchants des outils et de l'équipement. Ranger les outils et l'équipement, en particulier s'ils sont transportés régulièrement d'un lieu de travail à un autre, de manière à empêcher que les tranchants ne deviennent émoussés ou endommagés.
- Étiqueter les outils défectueux et les retirer des lieux de travail.

Utilisation :

- Se tenir sur une surface non glissante et bien dégagée. Il est important de pouvoir poser les pieds bien à plat sur le sol et d'être en équilibre lorsqu'on utilise un outil.
- Utiliser les outils sur une surface stable. Au besoin, stabiliser la pièce sur laquelle se fait le travail au moyen d'étaux ou de serre-joints.

- Travailler sous un bon éclairage.
- Diriger les lames de sciage, les couteaux, etc. dans le sens contraire des zones de circulation ou des collègues qui travaillent à proximité.
- Éviter de demeurer debout dans une posture inconfortable. Éviter toute contrainte inutile pour les poignets, les bras, les épaules et/ou le dos en n'utilisant que des outils bien conçus.
- Se donner suffisamment d'espace pour travailler et pour conserver une posture confortable par rapport à la surface de travail. Ajuster la position de l'outil ou l'angle de la surface de travail afin de réduire au minimum les mouvements de flexion, d'extension ou de torsion.
- Transporter les outils correctement.
- Utiliser une ceinture à outils, sans trop la surcharger, afin d'éviter de se blesser le bas du dos ou les hanches. Ne transporter que les outils nécessaires à la tâche à accomplir.
- Fixer l'équipement solidement afin d'éviter qu'il ne bascule ou ne se déplace durant les réparations.
- Utiliser un morceau de carton pour vérifier l'étanchéité des tuyaux du système hydraulique. Toujours arrêter le moteur avant de faire l'entretien courant du système hydraulique.
- Ne jamais faire l'inspection des tuyaux hydrauliques à mains nues. Le fluide hydraulique giclant d'un trou aussi petit qu'une tête d'épingle peut transpercer la peau. Si cela se produit, obtenir immédiatement des soins médicaux.

Rangement :

- Ranger les outils quand le travail est fini, en enlevant la terre et en s'assurant qu'ils sèchent va aider à prévenir les outils de rouiller.
- Ranger les outils et l'équipement de façon sécuritaire et organisée de manière à ce que les travailleurs puissent y accéder facilement sans se blesser. Si les outils et l'équipement sont rangés dans un camion, une fourgonnette, etc., ils doivent être fixés solidement de manière à ne pas tomber ou se déplacer durant le transport.
- Placer les outils non utilisés en lieu sûr où ils ne risquent pas de blesser d'autres travailleurs. Ne pas laisser par exemple les râpeaux au sol, dents vers le haut. Ne pas laisser d'outils sur une échelle ou un échafaudage.

Quelles consignes de sécurité générales doit-on suivre lors de l'utilisation d'outils à main électriques?

- Lire, comprendre et suivre les instructions du manuel d'utilisation du fabricant.
 - Utiliser uniquement des outils électriques approuvés (p. ex., homologués CSA, ou par un autre organisme d'homologation reconnu).
 - Le document Réponses SST intitulé [Outils électriques - sécurité élémentaire](#) contient d'autres informations.
-

Quelles consignes de sécurité générales doit-on suivre lors de l'approvisionnement en essence de l'équipement?

À FAIRE :

- Remplir le réservoir d'essence avant de commencer un travail.
- Arrêter le moteur et le laisser refroidir avant de refaire le plein d'essence. Ne jamais fumer pendant que vous faites le plein!
- Dévisser lentement le bouchon du réservoir d'essence, en le maintenant en position semi-verrouillée jusqu'à ce que la pression soit libérée.
- Bien se placer pour pouvoir faire l'approvisionnement en essence sans glisser ou tomber.
- Utiliser un entonnoir pour éviter que du carburant ne coule sur le moteur lors du remplissage. Effectuer l'opération à l'extérieur, puis essuyer tout le liquide renversé.
- Laisser le pistolet de distribution d'essence se vider dans l'orifice de remplissage quelques moments après l'arrêt de l'écoulement de l'essence.
- S'assurer qu'aucun orifice d'aération n'est bouché. Replacer le bouchon du réservoir.
- Repartir le moteur en se tenant à au moins 8 mètres (25 pieds) de distance de l'endroit où vous avez fait le plein afin d'éviter que les vapeurs ne s'enflamment.
- Entreposer l'essence dans des contenants approuvés et identifiés conformément aux exigences du SIMDUT. Ranger l'essence en lieu sûr, à l'extérieur et à bonne distance de toute source de chaleur.
- Garder les extincteurs et autres dispositifs d'extinction à proximité immédiate.

À ÉVITER :

- Ne pas fumer ni utiliser une flamme nue pendant l'approvisionnement en essence. Les vapeurs de gaz sont plus lourdes que l'air et descendront. C'est la vapeur, non le liquide, qui brûlera.
- Ne pas renverser du carburant sur l'équipement. Si ça se produit, essuyer et laisser sécher avant de lancer le moteur.

- Ne pas courir si les vêtements sont en feu. Si ça se produit, s'arrêter, se jeter par terre et se rouler sur le sol; retirer rapidement le vêtement enflammé ou se jeter par terre et se rouler lentement sur le sol ou s'envelopper dans une couverture.
-

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2021-05-17

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.